

146.

N° 157 Du 7 Floreal an 11

Laissez passer librement grand Raymond domicilié à Juun municipalité  
 natif de Barriac département de Cantal âgé de 17 ans, taille  
 d 1 m 58 m — cheveux et sourcils châtains yeux gris  
 front large nez gros — bouche moyenne menton peu relevé visage  
ordinaire de petite robe inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°  
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac  
 en date du 14 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Baptiste demeurant  
 à Aurillac et du citoyen Baptiste Briou demeurant à  
 lesquels ont signé avec nous. Raymond et Paul

N° 158 Du 10 id.

Laissez passer librement Jacques Sire domicilié à Juun municipalité  
 natif de Ally département de Cantal âgé de 15 ans, taille  
 d 1 m 58 m — cheveux et sourcils châtains yeux roux  
 front petit nez ordinaire bouche moyenne menton roulé visage  
ordinaire inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°  
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac  
 en date du 22 germinial an 11 et sur l'attestation du citoyen Jacques Ramond demeurant  
 à Aurillac et du citoyen Antoine Meyniel demeurant à  
 lesquels ont signé avec nous. Juun Sire et Antoine Meyniel

Meyniel Ramond

N° 159 Du 12 id.

Laissez passer librement Charles Charlaunes porteur d'un long de service du 7 Juun  
 natif de Nigean domicilié à Juun municipalité  
 d 1 m 62 m — département de Cantal âgé de 30 ans, taille  
 front ordinaire nez agutain cheveux et sourcils châtains yeux gris  
ordinaire de petite robe inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°  
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauriac  
 en date du 1 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Nicolas Fourton demeurant  
 à Aurillac et du citoyen Antoine Chablat demeurant à  
 lesquels ont signé avec nous. Fourton et Charlaunes

Fourton Chablat Charlaunes